Nations Unies A/58/PV.54

Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

54e séance plénière
Mardi 4 novembre 2003, à 10 heures
New York

Président : M. Hunte . . . . . (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 29 de l'ordre du jour

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/58/287)

Projet de résolution (A/58/L.4)

M. De Alba (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se présente devant la plus haute instance internationale pour réitérer qu'il n'approuve pas l'application de lois ou de mesures unilatérales imposant un blocus économique à un pays quelconque. En outre, mon pays a toujours été contre le recours aux mesures coercitives comme moyen de pression dans les relations internationales.

Le Mexique fonde ses relations extérieures sur les principes du droit international qui régissent la coexistence entre les nations et qui sont consacrés dans sa constitution politique, à savoir : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la non-intervention, le règlement pacifique des différends, l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force, l'égalité juridique des États, la coopération internationale pour le développement et la lutte pour la paix et la sécurité internationales.

Le Gouvernement mexicain a donc fait savoir sans équivoque qu'il était contre l'imposition de sanctions politiques, économiques ou militaires qui n'ont pas été expressément approuvées par le Conseil de sécurité ou par l'Assemblée générale.

Ma délégation n'approuve pas le blocus économique, commercial et financier imposé de manière unilatérale contre Cuba et a toujours appuyé, depuis plus de 10 ans, toutes les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité d'y mettre fin.

Mon pays a déjà dit que la loi dite « Helms-Burton » est contraire aux normes du droit international, position que le Comité juridique interaméricain de l'Organisation des États américains a fait sienne dans son avis du 4 juin 1996.

Par ailleurs, afin de neutraliser les effets extraterritoriaux de toute législation étrangère qui affecterait le libre-échange du Mexique avec d'autres pays et qui violerait le droit international au détriment d'un État, une loi visant à mettre le commerce et les investissements à l'abri des législations étrangères qui contreviennent au droit international est entrée en vigueur dans mon pays le 23 octobre 1996.

En août 1999, le Mexique a appuyé l'admission de la République de Cuba dans l'Association latino-américaine d'intégration, et en mai 2001, il a, entre autres mesures, signé avec Cuba un accord pour la promotion et la protection réciproques des investissements.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

03-59489 (F)

Plus récemment, les 14 et 15 octobre 2003, s'est tenue dans la ville de Mexico la troisième session de la Commission mixte de coopération pour le développement mexico-cubain, lors de laquelle un programme de coopération technique et scientifique pour la période 2003-2005 a été lancé.

Le blocus appliqué à Cuba doit prendre fin. Au cours des 10 dernières années, l'Assemblée générale a exhorté à maintes reprises les États Membres à s'abstenir de promulguer ou d'appliquer des lois et des mesures de portée extraterritoriale. À la présente session de l'Assemblée générale, le Mexique renouvellera pour la douzième fois son adhésion à la résolution relative à la levée du blocus imposé à Cuba, compte tenu du fait que des mesures unilatérales qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États et à la liberté de commerce sont contraires aux principes de la politique extérieure de mon pays et à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Conformément à sa position de principe inaltérable, et comme il le fait depuis 1992, le Mexique votera donc pour le projet de résolution publié sous la cote A/58/L.4.

M. Aboutahir (Maroc) : le Groupe des 77, lors de son premier Sommet à La Havane en l'an 2000, a lancé un appel pour mettre fin à l'embargo économique contre Cuba. À cet égard, je voudrais, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réitérer la position du Groupe des 77 sur la question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale aujourd'hui et intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Nous avons consulté le rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/58/287 sur cette question et, comme il a déjà été souligné lors des précédentes sessions de l'Assemblée générale par la présidence du Groupe des 77, il est important de souligner que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba est un acte unilatéral dont les effets extraterritoriaux n'ont pas de validité dans le droit international public. Il est donc nécessaire que l'embargo soit levé en vue de permettre le libre flux des échanges commerciaux.

Le Sommet du Sud tenu en avril 2000 était convaincu que les lois nationales ne devront pas avoir d'application extraterritoriale. En soulignant l'importance des relations Nord-Sud, le Groupe des 77 et la Chine voudraient réitérer que le Sommet du Sud tenu en avril 2000 a souligné ce qui suit :

Premièrement, la nécessité d'éliminer les lois et règlements qui ont des effets extraterritoriaux négatifs, et toute autre forme de mesure unilatérale économique coercitive non conforme aux principes du droit international, à la Charte des Nations Unies et aux principes du système commercial multilatéral.

Deuxièmement, le Groupe des 77 réitère les préoccupations du Sommet quant à l'impact des sanctions économiques sur les populations civiles et la capacité de développement dans les pays cibles. Par conséquent, le Sommet lance un appel en vue d'épuiser toutes les voies de la paix et du dialogue avant de recourir aux sanctions, qui devraient être examinées en dernier ressort. Et si les sanctions sont nécessaires, elles devront être établies seulement en conformité stricte avec la Charte des Nations Unies, avec des objectifs clairs, avec un calendrier clair, avec des dispositions d'examen et de révision claires, et avec des conditions précises pour leur cessation. Elles ne devront jamais être utilisées comme forme de punition ou autre forme similaire.

Troisièmement, le Groupe des 77 voudrait rappeler le sincère appel lancé par le Sommet du Sud au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il mette fin à l'embargo économique imposé à Cuba depuis 1960. Le Sommet du Sud a également affirmé que cet embargo économique qui dure depuis trop longtemps ne sert plus d'autre objectif que de préserver la tension entre les deux pays voisins et impose une vie dure et de la souffrance au peuple cubain, et particulièrement aux femmes et aux enfants.

Le Sommet du Sud a souligné sa conviction que le remplacement de l'embargo par le dialogue et la coopération contribuera certainement non seulement à la cessation de la tension entre les deux pays, mais aussi à la promotion des échanges et du partenariat entre ces deux pays, dont l'histoire, la géographie et la destinée sont fortement liées.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Durant 11 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté chaque année des résolutions demandant à tous les pays de respecter la Charte des Nations Unies et de se conformer aux principes contenus dans les instruments juridiques internationaux, en abrogeant ou invalidant toutes les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux, qui portent atteinte à la souveraineté

d'autres États, sur les intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation. Il est regrettable que le pays concerné continue à mépriser la demande légitime de la communauté internationale et n'ait pas appliqué ces résolutions.

Tenter d'obliger un pays à renoncer au mode de développement qu'il s'est choisi indépendamment, et même tenter de renverser son gouvernement au moyen d'embargos et de sanctions, est contraire aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux normes élémentaires qui régissent les relations internationales. C'est aussi une distorsion et une violation du principe de la démocratie.

L'embargo et les sanctions que les États-Unis appliquent à Cuba durent depuis plus de 40 ans. Les États-Unis prétendent que ces mesures sont destinées à promouvoir ce qu'ils appellent la démocratie et les droits de l'homme. En réalité, ces mesures ont considérablement limité l'action de Cuba dans ses tentatives de consolidation de la nation, d'élimination de la pauvreté, d'amélioration du niveau de vie des citoyens et de promotion du développement économique et social. Le résultat est une grave violation des libertés fondamentales et des droits de l'homme du peuple cubain, y compris le droit à la vie et au développement.

Les effets extraterritoriaux de l'embargo financier que les États-Unis appliquent à Cuba violent le droit international et les principes, objectifs et règles du commerce international. Cet embargo va aussi à l'encontre du principe du libre-échange que les États-Unis eux-mêmes encouragent. À l'heure actuelle, 78 pays ont subi des pertes économiques à cause de cet embargo. La communauté internationale devrait se préoccuper sérieusement de l'embargo et des sanctions et exiger leur levée immédiate.

L'égalité souveraine des États et le principe de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures sont au coeur des normes qui régissent les relations internationales contemporaines. Le Gouvernement chinois a toujours défendu la position selon laquelle les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être respectés afin de promouvoir la démocratisation des rapports internationaux. Des comportements comme l'intimidation des pauvres par les riches ou l'intimidation des faibles par les forts ne sont certainement pas acceptables pour la communauté internationale.

Nous estimons que chaque pays a le droit souverain et inviolable de choisir son propre système politique et social et son mode de développement, et de gérer ses affaires intérieures en fonction de sa situation nationale. Les différends entre les États doivent être résolus par le dialogue et la coopération sur la base de l'égalité et du respect mutuel. C'est pourquoi le Gouvernement chinois s'oppose à l'embargo économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis. Nous soutenons le Gouvernement et le peuple cubains dans leurs efforts pour préserver leur indépendance nationale et leur souveraineté en tant qu'État.

Tout en prétendant être un État démocratique à l'écoute de la volonté du peuple, les États-Unis vont en fait depuis 11 ans à l'encontre de la volonté du peuple et de celle de la communauté internationale. Nous espérons que les États-Unis vont être de leur temps, en remplaçant la confrontation par le dialogue, l'embargo et les sanctions par la communication et les échanges, et qu'ils appliqueront sincèrement les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. La Chine appuie le projet de résolution présenté par Cuba au titre de ce point de l'ordre du jour.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler aujourd'hui au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont aussi Membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, Haïti, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname, la Trinité-et-Tobago et mon pays, la Jamaïque. Nous nous associons à l'appui apporté par les orateurs qui m'ont précédé à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis. Nous sommes très préoccupés par les effets néfastes de cet embargo sur le peuple cubain.

Les États de la CARICOM tiennent à réaffirmer l'importance que nous attachons au strict respect des principes du droit international ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation. Nous restons opposés à l'application extraterritoriale de lois nationales qui visent à imposer des barrières artificielles au commerce et à la coopération, et qui constituent une violation du principe de l'égalité souveraine des États.

Nos États membres, conformément à notre politique de respect mutuel, de bon voisinage et de respect des principes de la Charte des Nations Unies, entretiennent des liens d'amitié avec Cuba et avec les États-Unis d'Amérique, avec qui nous avons des programmes de coopération et d'échanges commerciaux mutuellement avantageux.

Conformément aux principes fondamentaux qui sous-tendent la politique étrangère de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), les ministres des affaires étrangères de la CARICOM, lors de leur réunion à Saint-Vincent-et-les-Grenadines en mai 2003, ont réaffirmé que les relations et la poursuite du dialogue au plus haut niveau avec Cuba et son gouvernement sont tout à fait dans l'intérêt du peuple cubain.

C'est pourquoi nous réitérons notre appel en faveur d'un processus constructif de dialogue et de normalisation qui, à notre avis, serait dans l'intérêt de toutes les parties. Pour nous dans les Caraïbes, cela ferait disparaître une source de tension et de conflit et favoriserait un climat de développement et de coopération pacifiques dans notre région.

Les délégations de la CARICOM appuient la teneur du projet de résolution (A/58/L.4) dont est saisie l'Assemblée générale, et nous voterons en faveur de son adoption.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie est fondamentalement opposée à toute forme de sanctions et blocus économiques, commerciaux et financiers unilatéraux. Elle s'associe donc au reste de la communauté internationale pour demander, encore une fois, que soit mis immédiatement fin à l'embargo imposé par les États-Unis à Cuba et à son peuple.

Le rapport du Secrétaire général intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique » publié sous la cote A/58/287, indique clairement que de nombreux pays ne sont pas d'accord avec la politique des États-Unis. La Malaisie partage leur avis.

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée n'a cessé d'adopter, à une majorité écrasante, des résolutions demandant que soit immédiatement levé le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique. L'adoption d'une telle résolution a montré clairement et sans équivoque que la communauté internationale rejetait totalement les mesures unilatérales prises par les États-Unis contre Cuba. La politique adoptée par la nation la plus puissante du monde contre son petit voisin laisse extrêmement perplexe. Cette politique est censée amener à une transition pacifique vers la démocratie. Mais ce blocus économique, commercial et financier prolongé a provoqué des souffrances indicibles pour la population cubaine, en particulier les personnes âgées, les femmes et les enfants innocents. En dépit de la ténacité bien connue et des efforts courageux de Cuba pour survivre en tant que nation indépendante et souveraine, ces sanctions ont sérieusement entravé le potentiel de développement économique et social de Cuba. Elles ont eu des incidences matérielles, sociales et culturelles sur le bien-être du peuple cubain.

La politique unilatérale des États-Unis est contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Elle a fait totalement fi des appels de plus en plus fréquents lancés en faveur d'une meilleure entente et d'un dialogue renforcé entre les nations et les civilisations. La Malaisie réitère sa ferme conviction que, même dans des situations très difficiles, les différends entre nations peuvent être mieux réglés par le dialogue et les négociations que par l'isolement et la confrontation directe. C'est pourquoi nous exhortons les États-Unis à mettre fin à leur politique et à entamer un dialogue en profondeur pour régler leurs problèmes avec Cuba.

Le Mouvement des pays non alignés a toujours réaffirmé le rejet collectif de cette politique par les pays en développement. Ce Mouvement a exprimé sa vive préoccupation face à l'application extraterritoriale de lois – en particulier la loi Helms-Burton de 1996 – à l'encontre de Cuba, et à d'autres mesures législatives visant à intensifier le blocus. Conformément à cette position, à la treizième Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à Kuala Lumpur en février 2003, la Malaisie s'est associée à d'autres pays membres du Mouvement des pays non alignés pour demander au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba.

L'application par les États-Unis de lois qui cherchent notamment à limiter l'accès de Cuba à des marchés, des capitaux, des investissements et des technologies bien nécessaires, afin d'exercer des pressions pour que Cuba change son système ou son orientation politiques et économiques, est contraire aux principes universels du droit international, de la Charte des Nations Unies, des principes de l'Organisation

mondiale du commerce et des résolutions de l'ONU. C'est une politique discriminatoire qui sape les principes de l'égalité souveraine des États, des droits fondamentaux et des relations de bon voisinage entre États.

Le blocus économique contre Cuba est en fait une violation du droit international. Il enfreint également le droit du peuple cubain à la vie, au bien-être et au développement. Ce blocus a indéniablement provoqué des dommages économiques et aggravé la situation du peuple cubain.

La Malaisie réaffirme encore une fois sa volonté de respecter les principes fondamentaux de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires internes et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Ma délégation exhorte la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour que cesse le blocus économique, commercial et financier unilatéral contre Cuba. Nous demandons sincèrement aux États-Unis d'écouter la voix de beaucoup de nations qui n'appuient pas leur politique et leur action unilatérales.

En appui aux principes du droit international, à la Charte des Nations Unies et à la promotion de la liberté du commerce, la Malaisie, comme elle l'a fait les années précédentes, votera en faveur du projet de résolution que présentera S. E. le Ministre des affaires étrangères de Cuba.

M. Siv (États-Unis) (*parle en espagnol*) : Comme les années précédentes, le Gouvernement cubain a présenté un projet de résolution sur le blocus commercial appliqué contre Cuba par les États-Unis, tentant ainsi d'imputer aux États-Unis la responsabilité de ses difficultés économiques et de détourner l'attention de ses antécédents lamentables en matière de droits de l'homme.

Nous sommes fermement opposés à cette résolution. Quels que soient les avis sur le blocus, il doit être clair qu'il s'agit là d'une question bilatérale qui concerne les États-Unis et Cuba. Il ne faut pas oublier que le blocus a été imposé à la suite des expropriations illégales et à grande échelle de biens des États-Unis, biens pour lesquels le Gouvernement cubain n'a jamais offert une quelconque indemnisation. Ce blocus a été réaffirmé par les gouvernements successifs des États-Unis afin de maintenir les pressions pour que la liberté et la démocratie soient rétablies à Cuba. Il ne s'agit pas d'un blocus, comme l'affirme La Havane dans ses déclarations officielles, puisqu'il n'affecte pas le commerce avec d'autres nations. Cuba est libre de faire du commerce avec tout autre pays du monde, liberté qu'elle exerce en réalité. En outre, plus de 175 000 citoyens américains se sont rendus à Cuba légalement l'année dernière, utilisant les services de lignes aériennes régulières entre les États-Unis et Cuba.

La vérité est que ce qui affecte le commerce cubain avec d'autres pays n'est pas l'embargo, mais bien son manque de crédit de solvabilité, qui à son tour s'explique par le fait que Cuba ne paye pas ses dettes et doit des milliards de dollars en prêts et en arriérés. Ce n'est pas l'embargo, mais bien la politique économique ratée du régime communiste qui a condamné les Cubains à la pauvreté et qui a détruit ce qui fut l'une des économies les plus avancées de la région.

Une étude menée conjointement par un institut de recherche cubain et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) aboutit à la conclusion que Cuba, pour redresser son économie, doit relâcher les restrictions imposées aux petites entreprises. Pour parvenir à une croissance effective, Cuba doit déréglementer, ce que Castro ne peut pas faire sans céder son autorité en matière de prise de décisions. Nous avons proposé de modifier l'embargo en échange de réformes. En mai 2002, les États-Unis ont mis le Gouvernement de Castro au défi d'entreprendre des réformes politiques et économiques, notamment de permettre des élections libres et équitables pour l'Assemblée nationale. Nous demandons aussi instamment au Gouvernement cubain d'oser ouvrir l'économie, de permettre la création de syndicats indépendants et de mettre un terme aux pratiques discriminatoires à l'encontre des travailleurs cubains.

Le Président Bush a dit clairement que si ces réformes particulières étaient mises à exécution, il convaincrait le Congrès d'alléger les restrictions imposées au commerce et aux déplacements entre les États-Unis et Cuba. Loin d'entreprendre cette ouverture politique, le Gouvernement cubain a mené une répression brutale en mars dernier, condamnant les 75 militants de l'opposition, parmi lesquels des journalistes indépendants, des économistes, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme, à des peines allant jusqu'à 28 ans de détention.

Cela a été le pire acte de répression politique contre ceux qui militent en faveur d'un changement pacifique dans toute l'histoire cubaine. La Havane n'a montré aucun intérêt à mettre en pratique des réformes économiques et politiques nécessaires. Castro reste obstinément opposé à toute ouverture politique et continue de refuser au peuple cubain les droits les plus élémentaires reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Gouvernement cubain qualifie l'appui à ce projet de résolution d'approbation au régime et à sa politique répressive comme il l'a fait à plusieurs occasions dans le passé. Pour toutes ces raisons, les États-Unis s'opposent fermement à ce projet de résolution, qui est mal inspiré.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Dans les années 80, le président Reagan s'est prononcé sur les relations entre les Américains et les Soviétiques en citant un proverbe russe « Faites confiance, mais vérifiez ». À l'égard des communistes et des dictateurs tels que ceux de La Havane, je dis « Ne faites jamais confiance, vérifiez toujours ». Le plus beau jour pour Cuba sera le jour où les Cubains ouvriront les oreilles et entendront la vérité, où ils ouvriront la bouche et diront « Viva Cuba libre » Le plus beau jour pour Cuba sera celui où les Cubains auront mis fin au pernicieux régime dictatorial communiste de Castro et lui diront « *Hasta la vista, baby* ».

M. Nguyen Thanh Chau (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement vietnamien poursuit en permanence une politique étrangère fondée sur les principes de respect pour l'indépendance, la souveraineté, l'égalité, l'intégrité territoriale et l'identité nationale de tous les pays. Nous soutenons le droit légitime de tout État à exister, libre de toute ingérence étrangère, de subversion ou de coercition. Nous sommes en faveur de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun, du règlement des divergences ou des différends par des moyens pacifiques et du renoncement à la menace ou à l'emploi de la force.

Dans cet esprit et sur la base de notre expérience directe, dans cette instance et ailleurs, la délégation vietnamienne s'est fréquemment prononcée, comme d'autres, pour une opposition constante et ferme à l'application de sanctions, quels qu'en soient la raison ou le prétexte, contre tout État souverain. Le motif politique invoqué pour saper un État est légalement et moralement erroné et la plupart du temps n'aboutit à rien. Des sanctions, des blocus et des embargos ne font que causer des souffrances à des innocents, en particulier aux personnes âgées, aux femmes et aux enfants.

Nous nous félicitons de la récente levée des sanctions contre d'autres pays, mais nous ne pouvons nous empêcher de nous demander pourquoi l'embargo unilatéral contre Cuba n'a pas été levé. Si l'intention était de causer un préjudice à l'économie, l'objectif a été atteint. L'embargo continue d'affecter le développement économique et le bien-être social du peuple cubain et a provoqué d'importantes pertes (environ 72 milliards de dollars) dans tous les secteurs de l'économie cubaine. Après plus de quatre décennies d'existence, il pourrait figurer dans le *Guinness Book of Records* en tant qu'embargo le plus long de l'histoire de l'humanité.

La question demeure la même : pourquoi? La République de Cuba représente-t-elle une menace à la sécurité de son grand voisin? Est-ce que les 11 millions de Cubains sur cette toute petite île sont en mesure de faire du mal à la superpuissance de ce monde? La réponse est bien évidemment « non ». En 1959, les Cubains se sont dressés à l'unisson et se sont débarrassés de la domination étrangère. Ils ont pris en main leur destinée et exercé leur droit à l'autodétermination. Pendant les longues années d'épreuves, d'attaques – un total de 700 pendant les 14 mois allant de novembre 1961 à janvier 1963 – de menaces et de harcèlement venus de l'extérieur, les Cubains ont suivi le cours de leur développement, gardant la tête haute et construisant un système dont ils peuvent être fiers. Cuba a 70 000 médecins, dont plus de 3 000, bien connus, aident d'autres pays en développement. Le taux de mortalité infantile est tombé de 60 pour 1 000 avant 1959 à 6,5 pour 1 000. L'éducation est gratuite et universelle. Nous saluons chaleureusement leurs réalisations de ces 40 dernières années.

Tous les peuples épris de paix, de liberté et de justice dans le monde appuient pleinement le peuple et le Gouvernement cubains dans la construction et la défense de leur pays. La preuve la plus éloquente s'en trouve dans le fait que le point intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique » est chaque année inscrit au programme de travail de

l'Assemblée générale depuis sa quarante-sixième session et a constamment reçu l'appui de la majorité écrasante des États Membres, ainsi que celui de nombreuses autres organisations et agences internationales, comme il apparaît dans le rapport du Secrétaire général (A/58/287). Récemment, à la XXVe assemblée du Conseil latino-américain de sciences sociales, qui a pris fin le 31 octobre 2003, 25 États membres du Conseil ont adressé une lettre ouverte au Secrétaire général, Kofi Annan, exprimant leur exigence que le blocus et l'embargo contre Cuba soit immédiatement levé. Nous partageons l'opinion selon laquelle cet embargo vieux de 43 ans et l'application extraterritoriale d'une loi nationale contre cette toute petite île va non seulement à l'encontre du droit international et des normes les plus fondamentales des relations internationales, mais viole de manière flagrante les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Le Viet Nam estime que le différend entre les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba devrait être résolu par le dialogue et les négociations sur la base du respect mutuel, du respect pour l'indépendance et la souveraineté et de la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Cependant, comme le dit le vieux proverbe « une glace épaisse n'est pas le résultat d'une seule journée de grand froid », le différend et le manque de confiance entre les deux pays ne peuvent simplement plus attendre d'être résolus; la bonne volonté et par dessus tout la détermination du Gouvernement américain sont nécessaires. À cet égard, nous nous félicitons de tous les efforts entrepris dans ce but par les parties concernées.

Je souhaite affirmer l'appui continu et indéfectible, la coopération et la solidarité de mon gouvernement envers le peuple et le Gouvernement cubains. Nous voterons en faveur du projet de résolution publié sous la cote A/58/L.4 et espérons que l'Organisation des Nations Unies prendra des mesures et des initiatives concrètes de manière que la résolution adoptée soit mise en oeuvre pour mettre fin aux politiques et aux actions hostiles à l'encontre de la République de Cuba. Plus le blocus dure, plus le peuple cubain devra endurer de souffrances. Aucune personne de conscience ne peut accepter cette perspective.

Jusqu'à ce jour, je me souviens des mots que mon père a prononcés, il y a plus de 50 ans. Il m'a dit : « Fils, si tu ne peux aimer, ne hais pas car la haine engendre une souffrance mutuelle – mais tu seras le premier à souffrir. » Je partage cette pensée dans l'esprit du commandement d'aimer son prochain, tiré tout droit de la sainte Bible, car je crois que l'amour est toujours réciproque.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, M. Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères, qui va présenter le projet de résolution A/58/L.4.

M. Pérez Roque (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le blocus économique, financier et commercial appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique doit être levé. Le blocus contre Cuba équivaut, aux termes de la Convention de Genève de 1948, à un crime de génocide. Le blocus est une aberration juridique. Il viole la Charte des Nations Unies, porte préjudice au commerce international et entrave la liberté de navigation. Il en arrive au point de punir les hommes d'affaires étrangers qui investissent à Cuba.

Le ton irrespectueux et grossier utilisé voilà quelques minutes dans cette salle par le représentant des États-Unis m'oblige à m'écarter de mon texte. Je comprends fort bien les murmures que ses mots grossiers ont soulevés dans cette salle. Une attaque aussi basse et aussi irrespectueuse n'est, de mon point de vue, que le fruit du désespoir des représentants des États-Unis devant l'isolement que connaît la politique de leur administration envers Cuba. Le représentant des États-Unis a fait preuve ici d'irrespect, s'est rabaissé à des attaques personnelles. Ce ne sont pas là les méthodes de Cuba qui ne substitue à la vacuité argumentaire l'épithète irrespectueuse, à l'argument fondé le qualificatif creux. Je peux assurer à cette Assemblée que le représentant des États-Unis a menti, et je vais le prouver. J'ai par ailleurs le devoir de le dénoncer, parce que cette Assemblée a le droit de savoir la vérité, parce qu'elle mérite le respect et qu'elle mérite que les représentants des États fassent preuve dans cette salle d'un minimum de décence et de politesse. J'ai compté 15 mensonges ou marques d'irrespect que je commenterai brièvement ensuite, mais que je ne peux laisser passer sans plus.

En premier lieu, le représentant des États-Unis a dit que le blocus était justifié par « le bilan lamentable de Cuba en matière des droits de l'homme ». Mensonge! De plus, les États-Unis n'ont pas l'autorité

morale ni le droit de juger la situation des droits de l'homme à Cuba. Ils feraient mieux de s'occuper des terribles violations des droits de l'homme dans ce pays et de celles qu'ils provoquent au-delà de leurs frontières.

Deuxièmement, il a déclaré que le blocus appliqué à Cuba était une question bilatérale. Mensonge! Le blocus affecte à l'échelle planétaire le commerce avec Cuba et les investissements en vertu des lois Torricelli et Helms-Burton, comme je le préciserai dans mon intervention.

Troisièmement, il a déclaré que le blocus a été instauré après les « expropriations ». Mensonge! Les mesures d'embargo et de guerre économique contre Cuba ont précédé les nationalisations décidées en toute légalité par la révolution cubaine.

Quatrièmement, il a déclaré que Cuba n'a pas offert d'indemnisations. Mensonge! Les lois de nationalisation cubaines prévoyaient des indemnisations, dont ont bénéficié de fait tous les propriétaires à Cuba, notamment les Européens, les Canadiens et les Latino-Américains. Les seuls à n'en avoir pas bénéficié ont été les ressortissants des États-Unis, parce que leur gouvernement le leur a interdit.

Cinquièmement, il a déclaré que le blocus vise la liberté et la démocratie à Cuba. Mensonge! Le blocus vise à faire à nouveau de Cuba une colonie des États-Unis.

Il a déclaré en outre que 175 000 ressortissants des États-Unis se sont rendus en toute légalité à Cuba. Mensonge! Une majorité d'entre eux l'a fait en violation des lois des États-Unis. Par ailleurs, si le Gouvernement des États-Unis ne craint pas qu'ils voyagent, pourquoi ne leur permet-il pas de voyager? Pourquoi alors plus de 2 000 ressortissants des États-Unis font-ils aujourd'hui l'objet de poursuites en justice?

Il a encore déclaré que Cuba ne paie pas ses dettes. Mensonge!

Il a déclaré que la pauvreté des Cubains n'est pas la conséquence du blocus, que le blocus n'est pas un obstacle. Mensonge! Certes, il est vrai que nous sommes un pays pauvre du tiers monde. Mais, en tout cas, aucun Cubain n'est privé de soins médicaux, contrairement à 44 millions de personnes qui, aux États-Unis, n'ont pas droit aux soins de santé.

Il a déclaré que Cuba a lancé « une répression brutale ». Mensonge! Conformément aux lois cubaines, des mercenaires à la solde des États-Unis qui encouragent le blocus et les actes de subversion contre Cuba ont été sanctionnés.

Il a taxé le Président cubain, le dirigeant Fidel Castro, de dictateur. L'Assemblée sait très bien que le Gouvernement des États-Unis et le Président Bush tentent d'imposer une dictature fasciste à l'échelle planétaire.

Il a qualifié enfin le Gouvernement cubain de « régime pervers et dictatorial auquel on voudrait dire : *Hasta la vista, baby* ». On n'a jamais entendu dans cette salle des paroles aussi irrespectueuses! Cuba accepte les divergences de vues, d'argumentations, d'idéologies, mais elle estime qu'il doit exister un minimum de respect à l'égard des délégués et des pays qu'ils représentent.

Je suis au regret de dire au représentant des États-Unis qu'il n'aura jamais la chance, pour le restant de ses jours, de dire : « *Hasta la vista, baby* » au peuple cubain. En revanche, c'est le peuple cubain qui lui dira, fort du soutien de la communauté internationale : « Au revoir, blocus! Au revoir, génocide! », et qui répond ici même à ses paroles irrespectueuses que ce n'est pas : « Au revoir!» que nous dirons à votre dirigeant et Président, mais « La patrie ou la mort! Nous vaincrons! ».

Je reprends le fil de mon allocution. Le blocus constitue une violation flagrante, massive et systématique des droits du peuple cubain. Les seules violations des droits de l'homme qui ont cours à Cuba, ce sont celles que le blocus engendre et provoque contre notre peuple et celles que les États-Unis commettent sur la base navale de Guantánamo qu'ils occupent contre notre volonté! Le blocus lèse aussi les droits du peuple des États-Unis, les droits des Cubains vivant aux États-Unis et les droits des ressortissants d'autres pays qui souhaitent faire du commerce avec Cuba et y investir librement.

Je ne dis pas un seul mot, de cette tribune, contre le peuples États-Unis, dont nous nous sentons amis et que nous n'accusons pas. Nous le considérons comme une victime, tout comme nous, de la politique cruelle et insensée de son gouvernement. Je n'accuse pas le peuple, j'accuse son gouvernement, qui subordonne sa politique envers Cuba aux intérêts corrompus d'une minorité mafieuse d'origine cubaine qui vit à Miami.

Le blocus constitue le plus grand obstacle au développement économique et social de Cuba. Et je le réaffirme ici même, réfutant les affirmations du représentant des États-Unis. Il a infligé à notre pays des pertes se chiffrant à plus de 72 milliards de dollars, pas moins de 1,6 milliard par an, sans parler des agressions, des invasions, de plus de 600 plans pour assassiner notre chef d'État. Combien de privations et de souffrances aurions-nous évitées sans le blocus? Cuba ne serait-elle pas arrivée bien plus loin dans sa noble oeuvre d'égalité et de justice sociale si elle n'était pas en butte à ce blocus féroce et impitoyable depuis plus de 40 ans?

Si le Gouvernement des États-Unis est à ce point convaincu que le Gouvernement et les autorités de Cuba – la direction historique de la révolution cubaine – ne jouissent pas du soutien du peuple, alors, pourquoi ne lève-t-il pas le blocus? Si, selon lui, nous nous en servons comme d'un prétexte, alors pourquoi ne le lève-t-il pas? Pourquoi n'autorise-t-il pas les citoyens des États-Unis à visiter Cuba?

Le blocus est une politique cruelle et absurde, que nul ne soutient ni aux États-Unis ni ailleurs. L'an dernier, 173 États Membres ont voté contre le blocus à l'Assemblée générale, car ils comprennent que le crime perpétré aujourd'hui contre Cuba peut demain prendre pour cible d'autres pays.

L'idée que les Cubains vivant aux États-Unis soutiennent le blocus est fausse, je le dis sans détour. Seule une minorité corrompue et ambitieuse, qui n'a pas eu le moindre scrupule à organiser et à exécuter des actions terroristes contre notre peuple en souhaite le maintien. Elle rêve du retour de Cuba aux mains des troupes des États-Unis pour exercer sa vengeance et se livrer au pillage. Le Président Bush – là aussi il faut dire la vérité – est l'otage des intérêts sinistres de cette minorité d'origine cubaine qui vit à Miami. Il lui doit sa présidence, obtenue à la suite des élections litigieuses de 2000 grâce à une seule voix d'écart à la Cour suprême des États-Unis.

Le Président cubain a été réélu par notre Assemblée nationale, composé de députés élus au vote direct et secret d'un bout à l'autre du pays, dans le cadre d'élections auxquelles plus de 95 % de la population a participé. Le Président des États-Unis a été déclaré Président par la Cour suprême, au milieu d'un scandale au retentissement international, au point que le pays s'est retrouvé sans dirigeant pendant un mois.

Néanmoins, une majorité croissante – toujours moins silencieuse et plus active – s'oppose à cette politique qui interdit des relations normales avec leurs familles et avec Cuba.

Les États-Unis doivent admettre que le blocus est injustifiable sur les plans moral et éthique. Ils doivent admettre qu'il a échoué et qu'il provoque leur propre isolement. Les Cubains, loin de se soumettre, sont toujours plus solides et plus indépendants; loin de nous diviser, nous nous sommes unis; loin de nous décourager, nous y avons puisé de nouvelles forces pour défendre notre souveraineté et notre droit à la liberté.

Les États-Unis doivent abroger la loi Helms-Burton. Ils n'ont pas le droit d'imposer leurs lois au reste du monde. Ils n'ont pas le droit de dire aux Cubains comment ceux-ci doivent organiser leur propre pays. Ils n'ont pas le droit de financer ni d'organiser la subversion à Cuba. Ils n'ont pas le droit de punir des hommes d'affaires d'autres pays à cause de leurs relations avec Cuba.

Les États-Unis doivent abroger la loi Torricelli. Ils n'ont pas le droit d'empêcher les cargos d'autres pays de se rendre dans des ports cubains. Ils n'ont pas le droit d'interdire à des filiales de sociétés américaines basées dans des pays tiers d'entretenir des relations commerciales avec Cuba, lorsque cette interdiction va à l'encontre des lois nationales auxquelles ces filiales sont soumises.

Les États-Unis doivent permettre à Cuba d'exporter vers leur territoire. Ils n'ont pas la moindre raison d'interdire les exportations de sucre, de nickel, de tabac, de fruits de mer et de poissons, de vaccins et de produits biotechnologiques, de logiciels et de tant d'autres productions cubaines.

Les États-Unis doivent permettre à Cuba d'importer librement de leur territoire, non seulement des produits agro-alimentaires, mais tout le reste aussi, hormis les armes qui ne nous intéressent pas. Ils doivent éliminer les restrictions absurdes qui entravent et limitent aujourd'hui grandement les ventes de produits agricoles à Cuba.

Les États-Unis doivent permettre à leurs ressortissants de voyager librement à Cuba. Pourquoi leur gouvernement les poursuit-il? Craint-il par hasard

que ceux-ci n'apprennent la vérité? N'est-il pas ridicule de traîner en justice une grand-mère qui va faire du vélo à Cuba? Pourquoi le représentant des États-Unis n'a-t-il pas expliqué dans cette salle le cas de Mme Joan Slote, âgée de 74 ans, condamnée à payer une amende de 8 500 dollars pour s'être rendue à Cuba? Où est la véritable action démocratique : respecter le vote clairement majoritaire à la fois de la Chambre des Représentants et du Sénat, ou défendre avec un entêtement aveugle de vulgaires intérêts électoraux?

Les États-Unis doivent cesser d'empêcher la libre circulation des idées. Ils doivent cesser de mettre des obstacles aux visites chez eux de scientifiques, de sportifs et d'artistes cubains aux États-Unis. Ils doivent permettre à Cuba d'acheter des équipements et des techniques de pointe pour ses connexions Internet.

Les États-Unis doivent permettre à Cuba d'utiliser le dollar dans ses transactions commerciales avec l'étranger. De quel droit mettent-ils aujourd'hui sous séquestre les sommes dues par Cuba à des compagnies ou à des gouvernements de pays tiers?

Les États-Unis doivent éliminer la prohibition absurde qui empêche d'importer aux États-Unis des produits fabriqués dans des pays tiers lorsque ces produits contiennent des matières premières cubaines. Les États-Unis doivent permettre à la Banque mondiale et à la Banque interaméricaine de développement d'accorder des crédits à Cuba. Sur ce continent, ces crédits ont bien souvent été volés par des gouvernants corrompus et déposés ensuite dans des banques des États-Unis. Cela n'est pas arrivé et n'arrivera jamais à Cuba!

Les États-Unis doivent autoriser leurs banques à faire des prêts à Cuba et permettre à leurs entreprises de commercer et d'investir librement dans notre pays. Ne s'agit-il pas de banques et de sociétés privées?

Le Gouvernement des États-Unis doit interdire à la société Bacardi de voler et de contrefaire la marque de rhum Havana Club. Il n'est pas dans l'intérêt de ce gouvernement – je le dis sans ambages – de s'impliquer comme partie concernée dans un différend en matière de marques et de brevets avec Cuba.

Les États-Unis doivent rendre à Cuba les actifs séquestrés et empêcher que l'argent cubain ne soit volé par les trafics d'influence d'individus sans scrupules et les manoeuvres d'ambitieux avocats de bas étage de Miami.

Les États-Unis doivent rendre à Cuba le territoire qu'ils occupent aujourd'hui, contre notre gré, sur la base navale de Guantánamo. Les États-Unis doivent abroger la « loi de règlement cubain » et accepter notre proposition de coopérer largement à l'élimination des trafics illégaux d'immigrants.

Les États-Unis doivent libérer les cinq jeunes cubains injustement incarcérés en violation de leurs droits de l'homme élémentaires et poursuivre les terroristes qui déambulent librement dans les rues de Miami.

Enfin, les États-Unis doivent cesser d'agresser Cuba. Ils doivent reconnaître le droit de Cuba à l'autodétermination. Ils doivent laisser les Cubains vivre en paix. Ils doivent admettre que Cuba est depuis le 1er janvier 1959, c'est-à-dire depuis bientôt 45 ans, un pays libre et indépendant.

Le Président Bush a dit voilà quelques jours : « Cuba ne va pas changer d'elle-même ». Il se trompe. Cuba change tous les jours. Il n'existe pas de changement plus profond ni plus permanent qu'une révolution. Elle changera, certes, mais vers toujours plus de révolution et toujours plus de socialisme; vers toujours plus d'égalité, toujours plus de justice, toujours plus de liberté, toujours plus de solidarité. Ainsi en sera-t-il, n'en déplaise au Président Bush, car, comme l'a dit l'apôtre de notre indépendance, José Marti, il y a 123 ans : « Avant que nous ne renoncions à notre volonté de libérer la patrie et de la rendre prospère, la mer du Sud se sera fondue dans la mer du Nord et un serpent sera né d'un oeuf d'aigle! »

Le Président Bush a dit aussi : « Mais Cuba doit changer. » Je voudrais m'arrêter un moment sur ce point : cette phrase semble impliquer une menace de nouvelles actions contre mon pays, et c'est bien ainsi que nous l'avons interprétée à Cuba. Dans ce cas, le distingué Président des États-Unis devrait se souvenir qu'il est le dixième de la liste de présidents qui ont formulé de telles menaces au cours de ces quatre décennies de blocus et d'agressions, que nous avons toujours su surmonter.

Il devrait aussi savoir que ses difficultés actuelles ne sont qu'un pâle reflet de celles qui l'attendraient s'il se trompait au sujet de Cuba. Il devrait savoir qu'il n'existe aucune force humaine ou naturelle qui puisse

faire renoncer les Cubains à leurs rêves de justice et de liberté.

Il ne doit pas prendre notre noblesse pour de la faiblesse. Il ne doit pas confondre notre absence de haine avec de la crainte. Il ne doit pas prendre notre ouverture au dialogue pour une velléité de reddition, car notre peuple n'a jamais pu être vaincu. Il ne devrait jamais commettre l'erreur de croire que Cuba pourra être dominée un jour. Ce serait une erreur très coûteuse pour l'agresseur.

Je demande enfin à l'Assemblée, au nom du peuple généreux et vaillant qui suit avec attention, là-bas dans ma patrie, ce que l'Assemblée décidera aujourd'hui, de voter pour le projet de résolution A/58/L.4, intitulé : « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Je demande à l'Assemblée de pardonner les déclarations irrespectueuses et haineuses que mon adversaire a prononcées ici, et je réitère à tous le respect et la gratitude de mon peuple.

Je demande à l'Assemblée de voter pour le droit de Cuba, qui est aussi, aujourd'hui, le droit de tous.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 47/19 en 1992 sur la « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique », les États Membres ont marqué leur reconnaissance du fait que le blocus viole les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et porte atteinte à la liberté du commerce et de la navigation internationale. Ainsi donc, les États qui disposaient de telles lois ou de telles mesures se sont vu exhorter à prendre les mesures nécessaires pour les abroger ou les invalider aussi vite que possible. Il est toutefois décourageant de constater qu'à ce jour, aucune mesure d'importance n'a été prise pour lever le blocus. Au contraire, ces dernières années, nous avons assisté à un renforcement de cet embargo et à un élargissement de son application extraterritoriale, comme cela a été institutionnalisé par les lois Toricelli et Helms-Burton qui, outre le fait qu'elles violent la souveraineté d'États tiers et le droit international, continuent de provoquer de graves préjudices à l'économie cubaine.

On ne saurait trop insister sur les effets négatifs de ces lois sur la population cubaine. Le blocus a entraîné, et cela continue, d'énormes préjudices au bien-être matériel et spirituel du peuple cubain, entravant sérieusement son développement économique, culturel et social. Il a empêché que les Cubains exercent pleinement leurs droits fondamentaux, y compris les droits à la santé et à l'éducation qui ont subi les graves contrecoups du blocus. En fait, en raison du blocus, le pays a les plus grandes difficultés à acquérir les aliments et les médicaments nécessaires à la survie du peuple cubain. Les Cubains n'ont pas pu tirer profit des possibilités et des avantages découlant de la liberté du commerce et de la coexistence pacifique.

Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants mondiaux notamment ont décidé de créer aux niveaux national et mondial un environnement favorable au développement économique et à la lutte contre la pauvreté. Pour répondre aux attentes suscitées par la Déclaration, les États Membres doivent veiller à ce que, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, aucun pays ne soit oublié.

Il est clair que le blocus entrave les efforts déployés par Cuba pour mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire. On ne peut pas édifier le nouvel ordre mondial dans un esprit encore marqué par la guerre froide, un esprit de confrontation et de blocus économique. Cela n'a plus lieu d'être dans notre monde contemporain de coopération et de libre-échange. C'est pourquoi la Namibie réitère son appel en faveur d'une levée immédiate et sans condition du blocus injuste et gratuit appliqué à Cuba. C'est dans ce contexte que ma délégation votera en faveur du projet de résolution A/58/L.4 intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique » dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Président (parle en anglais) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, et s'il n'y a pas d'objections, je propose que la liste des orateurs pour cette séance soit close.

Il en est ainsi décidé.

M. Ndhlovu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique, publié

sous la cote A/55/287. Nous souhaitons également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de Cuba, S. E. M. Felipe Pérez Roque.

Ma délégation regrette qu'une fois de plus, nous devions traiter de la question de la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique. La coexistence pacifique entre les nations exige que tous les États civilisés respectent le droit international. À cet égard, la communauté internationale n'a cessé de demander la levée du blocus appliqué à Cuba par les États-Unis, et l'Afrique du Sud réaffirme sa conviction que c'est là la bonne chose à faire. Ces mesures ont provoqué des souffrances indicibles au peuple cubain. Il n'est donc pas étonnant qu'une majorité écrasante d'États Membres soit ici aujourd'hui pour continuer à appuyer le projet de résolution dont nous sommes saisis.

À la treizième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à Kuala Lumpur en février, les dirigeants ont rejeté l'unilatéralisme, qui débouche de plus en plus sur une érosion et une violation du droit international. Ils ont également exprimé leur ferme opposition à toute mesure coercitive et unilatérale cherchant à faire pression sur des pays en développement, car de telles mesures sont contraires au droit international, y compris le droit humanitaire international, la Charte des Nations Unies et les normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États. Les chefs d'État et de gouvernement ont de nouveau demandé au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba qui, outre le fait qu'il soit unilatéral et contraire à la Charte, au droit international et au principe de bon voisinage, provoque d'immenses pertes matérielles et d'importants préjudices économiques pour le peuple cubain.

Les chefs d'État et de gouvernement ont également exprimé leur vive préoccupation face à l'élargissement du caractère extraterritorial du blocus contre Cuba et aux nouvelles mesures législatives constantes visant à intensifier ce blocus qui est en contradiction flagrante avec la volonté manifeste de la communauté internationale.

Ma délégation souscrit pleinement aux vues exprimées par de nombreux intervenants et demande à tous les pays de rejeter les mesures extraterritoriales unilatérales imposées à Cuba, car ces mesures sont tout à fait contraires au droit international qui inspire tous les États civilisés. Ma délégation croit aussi fermement en un système multilatéral puissant reposant sur des règles et des principes clairement définis et acceptés par tous, un système dans lequel les nations, grandes et petites, sont traitées en États souverains égaux. La Charte des Nations Unies incarne la vision, la mission, les principes et les obligations auxquels tous les États signataires de ladite Charte doivent se conformer. L'Afrique du Sud estime que l'imposition continue d'un blocus économique, commercial et financier à la République de Cuba est une violation flagrante des principes d'égalité souveraine des États et de non-intervention et non-ingérence dans les affaires internes d'États étrangers souverains, Cuba en l'occurrence.

Nous nous inspirons des normes fondamentales de la conduite internationale dans l'appui de principe que nous accordons à la nécessité d'éliminer les mesures économiques coercitives en tant que moyen de contrainte politique et économique.

Conformément aux résolutions précédentes de l'ONU sur cette question notamment, l'Afrique du Sud pense qu'un dialogue constructif peut favoriser la confiance et la compréhension mutuelle et instaurer une harmonie et une coexistence pacifique entre les deux nations.

En outre, nous nous félicitons des tentatives menées par tous les pays pour soulager l'étranglement économique de Cuba et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie du peuple cubain.

L'Afrique du Sud soutient à nouveau le projet de résolution qui va être soumis à l'examen de l'Assemblée générale au titre de cette question. Nous estimons que ceci constituera notre humble contribution à la règle du droit international et au renforcement du multilatéralisme.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La Tanzanie s'adresse à l'Assemblée générale une fois de plus cette année pour se joindre au plaidoyer international adressé aux États-Unis d'Amérique pour mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba, qui entre dans sa quarante-cinquième année. C'est la douzième année consécutive que l'on délibère de la question à cette Assemblée.

L'imposition de l'embargo contre Cuba, qui a débuté il y a quatre décennies, viole gravement non

seulement les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international, mais aussi la liberté du commerce international. La situation s'est aggravée à cause de la loi Torricelli de 1991 et de la loi Helms-Burton de 1996, qui vise à couper complètement Cuba du commerce international.

L'extraterritorialité de l'embargo, telle qu'institutionnalisée par les lois Torricelli et Helms-Burton, en plus de constituer une violation de la souveraineté des États tiers et du droit international, a fait beaucoup de tort à l'économie cubaine au cours des 10 dernières années. Les conséquences nuisent aux relations commerciales entre Cuba et les États tiers et leurs sociétés privées. L'embargo a touché les secteurs économique et social du pays et on estime qu'en 44 ans, Cuba a perdu plus de 72 milliards de dollars. Nous rendons hommage à la résistance et à la vaillance pleines de dignité que montre le peuple cubain pour faire face à ces sanctions et s'armer de courage contre elles.

Nous avons fait part de notre préoccupation devant les effets défavorables de l'embargo économique sur la population cubaine, en particulier sur les secteurs les plus vulnérables. Un des secteurs les plus durement touchés est l'agriculture, dont le développement détermine la production alimentaire et par suite les normes nutritionnelles du peuple cubain. L'embargo a généré des conditions qui causent de dures épreuves au gros de la population. C'est une violation du droit du peuple cubain à la nourriture– un des droits fondamentaux inscrit dans différentes conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Les mesures prises affectent les importations de vivres – de produits destinés à la population cubaine, tant pour la consommation privée que pour la consommation sociale dans les écoles, des maisons de retraite, des hôpitaux et des crèches.

Il est très encourageant et digne d'éloges de constater qu'en dépit de tous ces éléments négatifs et dans des conditions très difficiles, Cuba a réussi à développer d'excellents systèmes de santé et d'éducation qu'il a généreusement partagés avec les autres pays en développement. Mon pays, la Tanzanie, a bénéficié de cette excellente formation dans ces domaines, fournie à de nombreux Tanzaniens au fil des années. Ces réalisations de classe mondiale ont survécu et prospéré malgré les coûts très élevés de l'embargo infligé à Cuba. Nous sommes convaincus que les réalisations de Cuba dans les domaines de la santé et de l'éducation auraient été encore plus grandes si l'embargo n'avait pas été imposé, et que Cuba aurait pu devenir une nation plus prospère.

Le caractère systématique de l'embargo, sa durée – supérieure à quatre décennies – et ses effets indiscriminés sur les invalides et les innocents, sur les jeunes comme les personnes âgées, posent des problèmes d'ordre moral et éthique en ce qui concerne la question des sanctions. L'embargo a créé un état permanent de siège et de belligérance, qui ferme les options sérieuses permettant de résoudre le problème. Faire face et survivre à l'embargo sont devenus la préoccupation unique de toute une nation. Nous estimons que la voie, qui n'a pas été essayée, d'alléger les sanctions et d'entamer un dialogue pourrait mettre un terme à l'impasse persistante et introduire une nouvelle logique dans un environnement international dominé par la politique de confrontation.

Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a régulièrement demandé la levée de l'embargo économique contre la République de Cuba, et sa position sur la question reste inchangée cette année. À nouveau, nous appelons tous les États à s'abstenir d'appliquer les lois et mesures et à lever de telles lois qui violent la liberté de commerce et de navigation, conformément à la Charte des Nations Unies. La Tanzanie votera à nouveau en faveur du projet de résolution.

M. Alcalay (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique. »

Permettez-moi tout d'abord de souscrire pleinement à l'intervention du représentant du Maroc, qui a parlé au nom du Groupe des 77 et dont la position reflète pleinement celle de mon pays. S'agissant de l'embargo imposé, notre position a rejeté et continue de rejeter fermement l'application des mesures coercitives qui vont à l'encontre des principes fondamentaux du droit international et qui, en particulier, violent les dispositions inscrites dans la Charte des Nations Unies, comme l'a dit ce matin dans son intervention durant cette plénière le Ministre des affaires étrangères de Cuba, M. Felipe Pérez Roque.

Mon pays, le Venezuela, au cours des 12 années où l'Assemblée générale a examiné cette question, a

toujours voté en faveur des résolutions demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis contre Cuba, et en cette occasion nous réaffirmons notre position.

La République bolivarienne du Venezuela partage pleinement, de même que la majorité des États Membres de l'ONU, l'idée qu'il faut rejeter la promulgation et l'application des lois et des dispositions réglementaires ayant des effets extraterritoriaux, car ils attentent à la souveraineté des autres États et vont à l'encontre des intérêts des entités juridiques et des personnes physiques placées sous leur juridiction, et ils ont une incidence négative sur la liberté du commerce international et de la navigation internationale.

Le Venezuela considère que l'application des lois et des dispositions réglementaires nationales, comme les lois Helms-Burton ou Torricelli, du fait de leurs effets extraterritoriaux, affecte la souveraineté des États et constitue une violation flagrante des droits fondamentaux du peuple cubain. Nous avons observé avec une préoccupation croissante leur renforcement et l'amplification de leur application extraterritoriale. Par conséquent, mon pays sollicite, par la digne entremise du Secrétaire général et du Président de cette Assemblée, que les mesures nécessaires soient adoptées pour les abroger et les rendre nulles.

Conformément à cette position, nous avons appuyé les déclarations adoptées dans diverses instances internationales, comme le Sommet ibéro-américain, le Sommet du Mouvement des pays non alignés, le Groupe des Quinze et le Groupe des 77, du fait que les mesures discriminatoires et illégales, comme celles qui s'appliquent contre Cuba, ont des effets préjudiciables sur le peuple cubain, en plus du fait qu'elles constituent une grave menace contre le multilatéralisme.

La communauté internationale a constamment rejeté ces lois extraterritoriales, qui attentent à la souveraineté des autres États qui, eux, maintiennent des relations diplomatiques, commerciales et de tout ordre avec le Gouvernement cubain. Cela est incompatible avec le principe d'égalité souveraine des États, étant donné que ce genre de mesures illégales est un obstacle au développement socioéconomique du peuple cubain et affecte en particulier les couches de sa population qui sont les plus vulnérables, comme les enfants et les personnes âgées. Il affecte également, de la même façon, les programmes de logement, de santé, d'éducation et d'alimentation, pour ne mentionner que quelques-uns des secteurs sociaux sur lesquels il a une incidence.

Pour terminer, nous considérons que les différends et les problèmes entre États doivent se résoudre par la voie d'un dialogue constructif et de la négociation dans le but de créer la confiance, la paix et l'intégration dans la région. Nous voterons une fois de plus, comme nous l'avons signalé, en faveur de la résolution A/58/L.4.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : Le respect des principes consacrés dans la Charte est l'une des obligations les plus importantes imposées aux membres de la communauté internationale pour faire régner la fraternité, la coopération, la justice, et l'égalité entre les États et promouvoir le respect des choix des peuples. Ainsi, la communauté internationale aurait dû progresser au-delà du stade où la loi du plus fort et du plus dominant prévaut et devrait avoir atteint un stade où le développement humain se mesure par le respect de la loi et des droits et choix des autres.

Pour la douzième année consécutive, l'Assemblée générale examine le point intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Pendant ces 12 années, l'Assemblée a constamment réaffirmé sa croyance au droit des peuples à l'autodétermination en adoptant des projets de résolution comme celui dont nous sommes saisis et a lancé un appel à tous les États pour qu'ils n'acceptent pas ou ne mettent pas en application les décisions unilatérales nationales qui ont des effets extraterritoriaux négatifs, violant de façon manifeste les principes de droit international.

Nous examinons de nouveau aujourd'hui le point 29 de l'ordre du jour sur la nécessité de lever le blocus appliqué à Cuba. L'Assemblée générale a voté l'année dernière en faveur de la résolution 57/11, par 173 votes pour, ce qui reflète une prise de conscience croissante du danger inhérent à l'imposition injuste de sanctions à l'encontre d'un État Membre. De plus, nous pouvons voir ce danger dans les effets négatifs qu'il a sur tous les aspects de la vie et de l'infrastructure dans les pays touchés.

L'on peut s'imaginer le préjudice infligé à Cuba ces quatre dernières décennies et la souffrance indicible imposée quotidiennement à son peuple, qui a

même été privé par le blocus des articles les plus essentiels à la vie.

Mon pays a également souffert de sanctions unilatérales, comme celles appliquées à Cuba, qui lui ont été imposées par ce même pays. Ce pays a renouvelé ses sanctions contre Cuba pour un an. De plus, d'autres pays souffrent sous le coup des mêmes politiques que rien ne justifie : récemment, l'État frère syrien a été menacé de l'imposition de sanctions.

Notre position sur la question est ferme et de principe. Nous sommes contre les politiques d'exclusion et de coercition et contre l'imposition de l'hégémonie sur les autres peuples.

Pour terminer, nous lançons un appel à tous les États pour qu'ils votent en faveur du projet de résolution présenté par Cuba sur ce point, rejetant avec force par là même ces actions unilatérales, qui sont, sans aucun doute, une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies.

M. Kazemi Kamyab (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour son rapport (A/58/287) relatif au point de l'ordre du jour intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et ma profonde déception devant le blocus continu exercé contre ce pays.

Le recours à des mesures unilatérales en tant que moyen de coercition politique et économique contre des pays en développement a été condamné dans des décisions et résolutions de divers organes de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. La communauté internationale devrait réclamer plus énergiquement que de telles mesures soient abrogées et que le nécessaire soit fait pour empêcher qu'elles ne se reproduisent.

L'adoption et l'application de mesures coercitives unilatérales empêchent la population des pays qui en sont la cible, en particulier les enfants et les femmes, de réaliser pleinement le développement économique et social, portent atteinte à leurs conditions de vie et créent des obstacles au développement durable et à la pleine jouissance des droits fondamentaux, notamment le droit de tous à un niveau de vie suffisant pour garantir leur santé et leur bien-être ainsi que leur droit à l'alimentation, aux soins médicaux et aux services sociaux indispensables. Il faut veiller à ce que la nourriture et les médicaments ne soient pas utilisés comme des moyens de pression politique.

Considérant que le recours à des mesures unilatérales de coercition économique compromet les intérêts économiques légitimes des pays en développement qui en sont la cible et considérant que les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales et multilatérales compétentes en la matière redoublent d'efforts en vue de créer et de consolider un contexte économique international propre à offrir à tous les pays des chances égales de bénéficier des systèmes économiques, financiers et commerciaux internationaux, il serait nécessaire que la communauté internationale examine les mesures qu'elle pourrait prendre pour compenser les pertes que ceux qui recourent à ces mesures unilatérales ont fait subir aux pays qui en ont été les victimes.

M. Sow (Guinée) : La Guinée s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le Royaume du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

De même, elle se joint aux autres États Membres pour constater, avec regret, que la question dont nous sommes saisis ce matin figure de façon ininterrompue à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis plus d'une décennie. Pourtant, la position de la communauté internationale sur la question est sans équivoque. La constance et la cohésion qui l'ont caractérisée au fil des ans sont symboliques de la vive opposition des États Membres à l'embargo unilatéral imposé à Cuba. En témoignent, et ce, de manière éloquente, les 173 pays qui se sont exprimés dans ce sens lors de la dernière session de l'Assemblée générale.

C'est le lieu pour moi de réaffirmer l'attachement indéfectible de mon pays au respect des principes de la Charte consacrant l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, ainsi que la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Nous partageons l'idée selon laquelle les différends entre les États doivent être résolus par la voie du dialogue et des négociations, sur la base du respect mutuel et des principes d'égalité.

Ma délégation considère que la promulgation et l'application de mesures coercitives unilatérales et extraterritoriales est inacceptable. C'est pourquoi, elle renouvelle ses sentiments de solidarité au peuple

cubain et exprime sa vive préoccupation quant à la persistance d'une législation qui porte atteinte à la lettre et à l'esprit de la Charte.

Pour mon pays, qui est lié à Cuba par une tradition d'excellentes relations d'amitié, la levée de ces sanctions s'impose comme une urgence, afin de soulager les souffrances de ses populations, notamment les enfants, les femmes et les personnes âgées.

À l'instar des précédentes années, ma délégation votera pour l'adoption du projet de résolution qui nous est soumis.

M. Mpundu (Zambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a pris la parole pour exprimer les vues de la Zambie sur ce projet de résolution annuel concernant la question sur laquelle porte le report du Secrétaire général (A/58/287), à savoir la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Le rapport a présenté une analyse claire et objective des effets négatifs qu'entraîne le blocus. L'embargo a aggravé la situation du peuple cubain, notamment des groupes vulnérables comme les enfants, les femmes et les personnes âgées.

Au fil des ans, l'Assemblée a adopté, à une majorité écrasante des pays Membres, plusieurs résolutions demandant la levée de l'embargo économique imposé à Cuba. La politique étrangère de la Zambie se fonde, entre autres, sur les principes du droit international qui régissent les relations entre États, l'autodétermination des peuples, la non-ingérence dans les affaires d'autres États, le règlement pacifique des différends, l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations internationales, l'égalité juridique des États, la coopération internationale pour le développement et la quête de la paix et de la sécurité internationales.

Mon gouvernement n'appuie pas le recours à des mesures coercitives en tant que moyen de pression dans les relations internationales, car le recours à de telles mesures est contraire à la pratique du droit international et au principe de la coexistence pacifique entre nations. Le Gouvernement de la République de Zambie a exprimé à maintes reprises son opposition à l'imposition de sanctions économiques et politiques qui n'ont pas été approuvées par le Conseil de sécurité ou de toute autre mesure qui n'a pas été autorisée par l'Assemblée générale. C'est la raison pour laquelle la Zambie est contre l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis 40 ans.

La Zambie est convaincue que l'embargo contre Cuba constitue une violation du droit international et marque une rupture avec les principes énoncés dans la Charte. Nous estimons également que la nature extraterritoriale de la loi Helms-Burton contrevient à l'intégrité territoriale des États. Elle entrave aussi la navigation internationale et la liberté du commerce, proclamées dans l'Acte final de l'Organisation mondiale du commerce. Les principes de la liberté de navigation et du commerce sont appréciés par toutes les nations éprises de liberté.

Les relations de la Zambie avec Cuba sont fondées sur le respect mutuel et sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun. Mon gouvernement demande donc à l'Assemblée d'appuyer le projet de résolution qui vise à favoriser le développement social et économique du peuple cubain.

En tant que pays en développement sans littoral, la Zambie a toujours affirmé le droit d'accès à la mer aussi bien des pays sans littoral que des pays de transit, par tous les moyens de transport, conformément au droit international. Dans le cadre de sa recherche de ces nobles objectifs, ma délégation réaffirme son soutien au projet de résolution. Ainsi, ma délégation va voter en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis. Notre vote sera fondé sur notre adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies.

Enfin, ma délégation appelle une fois encore tous les États Membres à soutenir la demande d'une levée complète de l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba. La levée de l'embargo contribuera fortement au renforcement de la liberté du commerce et de la navigation dans les Caraïbes et dans d'autres régions du monde, et aidera tout particulièrement à soulager les souffrances du peuple cubain.

M. Amer (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Une fois encore l'Assemblée générale examine la question intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique », malgré le grand nombre de résolutions déjà adoptées par de nombreuses instances régionales et internationales, y compris l'Assemblée générale, et malgré le fait que les États-Unis auraient déjà dû appliquer ces résolutions.

Mais la réalité est tout autre. Nous sommes tous capables de voir que les lois régissant le blocus contre Cuba sont en train d'être élargies et renforcées, en particulier la loi Helms-Burton, qui interdit à toutes les entités et aux pays tiers de commercer librement avec Cuba.

Les États-Unis d'Amérique ont imposé des embargos non seulement contre Cuba, mais contre bon nombre d'autres pays aussi, y compris la Libye, pour tenter de forcer ces pays à suivre des politiques qui vont à l'encontre de leurs propres choix et convictions. Le blocus contre Cuba a eu des conséquences extrêmement néfastes, particulièrement dans le domaine des soins de santé. Mais cela n'a fait que renforcer la détermination du peuple cubain de construire son pays et de le défendre.

La politique qui consiste à établir des listes de prétendus « États voyous » doit être dénoncée avec une grande fermeté. Les politiques d'embargo qui ont été imposées par les États-Unis contre un grand nombre de pays entravent la liberté du commerce et de la navigation, et nuisent aux peuples des pays visés – ainsi qu'au peuple américain. Il faut garder à l'esprit que les États-Unis ont, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la responsabilité de lever l'embargo commercial, financier et économique contre Cuba et d'autres pays. L'embargo a été dénoncé de façon répétée par la communauté internationale, parce qu'il est contraire à tous les traités pertinents et à toutes les dispositions du droit international.

La Charte des Nations Unies et le droit international fournissent des mécanismes pour le règlement des différends entre pays. Mon pays espère que ces deux pays voisins – Cuba et les États-Unis – vont trouver une solution pacifique à leurs différends. Les États souhaitent que ce différend soit résolu de façon pacifique, conformément à la demande répétée de la communauté internationale et d'organisations régionales, ainsi qu'aux dispositions du droit international.

En effet, il ne sera pas possible d'instaurer la paix dans le monde, de rétablir des relations amicales entre pays ou de promouvoir le développement sans une coopération internationale fondée sur la compréhension mutuelle et le respect de la souveraineté comme des choix politiques et économiques de tous les pays, quelle que soit leur taille.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite tout d'abord s'associer à la déclaration faite par la délégation du Royaume du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ma délégation prend une fois de plus la parole cette année pour exprimer notre préoccupation devant la poursuite du blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Depuis 1991, année où une résolution a pour la première fois été adoptée sur ce point au cours de la quarante-sixième session, des résolutions successives de l'Assemblée générale, adoptées à d'écrasantes majorités, ont continué à appuyer la demande que les États-Unis mettent fin au blocus imposé à Cuba. Les États-Unis n'ont toujours pas donné suite aux voeux de la communauté internationale.

Ma délégation partage le point de vue selon lequel les États Membres ont le droit d'adopter les politiques de leur choix pour promouvoir leurs propres intérêts nationaux. Ma délégation est fermement convaincue que, dans les relations entre nations souveraines, nous devons respecter le droit international et les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies. La Déclaration du Millénaire a réaffirmé la souveraineté de tous les États et a appelé de ses voeux un « système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire ». Les embargos ne sont pas seulement contraires aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, ils représentent même une violation des principes fondamentaux du droit international.

Ma délégation estime que la normalisation des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba par le biais du dialogue et de la coopération est dans l'intérêt des peuples des deux pays. À cet égard, ma délégation se félicite de la récente décision du Congrès des États-Unis de lever certaines restrictions pour les citoyens américains qui souhaitent se rendre à Cuba. Ma délégation y voit un pas dans la bonne direction et nous espérons qu'une interaction accrue conduira à une meilleure compréhension entre les peuples des deux pays et aboutira en définitive à la levée de l'embargo.

Le Gouvernement de l'Union de Myanmar maintient toujours sa politique d'adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies et à l'idée que la promulgation et l'application par les États Membres

de lois et de règlements dont les effets extra-territoriaux portent atteinte à la souveraineté des autres États, nuisent aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de l'autorité judiciaire de ces derniers, et entravent la liberté du commerce et la liberté de navigation, constituent une violation des principes universellement admis du droit international.

Réaffirmant notre politique inchangée, ma délégation votera en faveur du projet de résolution A/58/L.4, présenté par Cuba.

M. Chidyausiku (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Comme beaucoup d'autres avant moi, ma délégation rejette avec force l'imposition de lois et de réglementations ayant des incidences extraterritoriales, ainsi que toute autre forme de mesures économiques coercitives – notamment des sanctions unilatérales contre Cuba – et réaffirme le besoin urgent de les éliminer immédiatement. Le Zimbabwe souligne que de telles actions ont pour effet non seulement de saper les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, mais qu'elles posent également une menace grave contre la liberté du commerce et des investissements.

C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de ne pas reconnaître ces mesures et de ne pas les appliquer. En vue d'encourager les bonnes relations Nord-Sud, nous insistons sur la nécessité, pour les pays développés, d'éliminer les lois et les réglementations ayant des incidences extraterritoriales défavorables et toute autre forme de mesures économiques coercitives unilatérales qui sont contraires aux principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et du système multilatéral d'échanges commerciaux.

Le Zimbabwe votera en faveur du projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/58/L.4).

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La Charte des Nations Unies, dans ses principes et objectifs, réaffirme le droit des États à exercer leur souveraineté sur leur territoire et leur droit à la non-ingérence dans leurs affaires internes. Tous les Membres de l'ONU – en particulier les grandes puissances – doivent respecter la Charte, qui est la Constitution de l'Organisation et son premier et ultime cadre de référence. Le blocus imposé à Cuba depuis plus de 40 ans a entraîné toutes sortes de préjudices économiques, sociaux et politiques contre ce pays. Il a aggravé les souffrances du peuple cubain – en particulier des enfants et des personnes âgées – et il a eu des effets négatifs sur les efforts inlassables déployés par le peuple cubain pour parvenir au bien-être et à la prospérité.

Ma délégation apprécie les efforts constants que fait Cuba pour instaurer un dialogue avec les États-Unis et pour régler tous les différends entre les deux parties sur la base d'une souveraineté égale, du respect mutuel, de la non-ingérence dans les affaires internes des deux États et du respect des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies, ainsi que du principe de bon voisinage. Ma délégation pense que la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba servirait les intérêts des peuples des deux pays.

L'appui accru de la communauté internationale à la nécessité de lever le blocus appliqué à Cuba est une affirmation du besoin de respecter les systèmes politiques, économiques et sociaux choisis par les peuples de leur plein gré et à la lumière de leurs intérêts nationaux. À cet égard, nous voudrions attirer l'attention sur l'appel lancé par les chefs d'État et les présidents des pays du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et la Chine pour que soit levé le blocus appliqué à Cuba. Ma délégation espère que toutes formes de sanctions imposées par les États-Unis contre Cuba seront levées, notamment la nouvelle législation – la loi Helms-Burton – qui a élargi le blocus. Nous espérons que la voix de la communauté internationale sera entendue par le Gouvernement des États-Unis.

C'est pourquoi la Syrie votera en faveur du projet de résolution A/58/L.4 présenté aujourd'hui à l'Assemblée générale.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Depuis la quarante-septième session de l'Assemblée générale, les États Membres n'ont cessé de rejeter l'application de mesures commerciales unilatérales prises par un quelconque État Membre en vue d'imposer des réformes politiques à un autre État Membre. Cela étant, et compte tenu des événements de ces dernières années, ma délégation n'a aucune raison de croire que le blocus unilatéral imposé à Cuba ne fera pas l'objet d'un rejet retentissant au cours de la cinquante-huitième session. Il nous semble que nous devons trouver ensemble un moyen de mettre fin à ce blocus injuste. Au sein de l'ONU, les États Membres et les

organes et organismes pertinents continuent de réclamer que des mesures soient prises, et ce serait là un pas dans la bonne direction.

Nous sommes d'avis que les blocus imposés par le truchement de mesures commerciales unilatérales sont contraires à l'esprit de la Charte des Nations Unies et doivent donc cesser. À notre avis, le blocus économique contre Cuba viole le droit de tous les Cubains, hommes, femmes et enfant, à la vie, au bien-être et au développement sans aucune distinction. En fait, chacun sait que ce sont les enfants de Cuba qui sont le plus durement touchés. Le blocus – qui s'applique à la nourriture, aux médicaments et à d'autres formes d'aide humanitaire – est extrême, discriminatoire et préjudiciable. Il a infligé les dommages économiques les plus pernicieux à ce pays et a multiplié les difficultés pour le peuple cubain; on ne saurait justifier ce blocus sous le prétexte qu'on essaie de protéger le peuple.

Compte tenu de ces préjudices collatéraux continus, l'Indonésie demande que l'on revoie la politique en cours afin de la remplacer par une politique fondée sur le dialogue et la négociation – une politique plus à même de recevoir l'appui de la communauté internationale. À vrai dire, nous reconnaissons que ces dernières années les États-Unis ont accordé à certaines sociétés américaines le droit de fournir des médicaments et des denrées alimentaires à Cuba pour des raisons purement humanitaires. Si nous nous félicitons de ces développements, nous ne pouvons nous empêcher de penser que rien ne remplacera la levée complète du blocus afin que s'instaurent des échanges commerciaux internationaux normaux. Donner des médicaments à un enfant sous-alimenté alors que de la nourriture aurait empêché qu'il se trouve dans cet état, c'est plutôt dommage et illogique.

L'Indonésie voudrait réaffirmer son engagement en faveur des principes fondamentaux de l'égalité souveraine entre États, de la non-ingérence dans leurs affaires internes et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Nous louons les efforts déployés par communauté internationale pour défendre ces principes et pour mettre fin au blocus économique, commercial et financier unilatéral appliqué à Cuba.

C'est pourquoi enfin, désirant marquer son ferme appui à ces principes et aux principes connexes du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la défense de la liberté du commerce, l'Indonésie votera en faveur du projet de résolution A/58/L.4.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) : Plus de quatre décennies se sont écoulées, et le blocus économique, commercial et financier appliqué à la République de Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique reste toujours en vigueur. Ce blocus étant renforcé encore davantage aujourd'hui, il a causé de grandes souffrances au peuple cubain innocent et a créé et maintenu des tensions superflues entre les deux pays voisins.

Dans le monde d'aujourd'hui, marqué par la coopération multiforme entre États, il est décevant de voir qu'il existe toujours des pratiques commerciales unilatérales et discriminatoires. À notre avis, l'application extraterritoriale des lois internes dans le pays va clairement à l'encontre des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, un État Membre ne doit promulguer ni appliquer des lois, règlements ou des mesures dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États Membres ainsi qu'à la liberté du commerce.

Chaque nation a le droit souverain de participer librement aux systèmes financiers et commerciaux internationaux. Compte tenu du principe internationalement de la souveraineté nationale, aucun pays n'a le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autrui, en dépit de leurs systèmes sociaux politiques différents. En tant que nation souveraine et indépendante, la République de Cuba a le droit de choisir son propre système politique ainsi que son modèle de développement. Afin de réduire la pauvreté et réaliser son développement durable, Cuba devra être habilitée à entretenir et à promouvoir des relations commerciales avec tous les pays de la planète.

La République démocratique populaire lao, de concert avec la majorité des États Membres de l'ONU continuera d'oeuvrer en vue de mettre fin à l'embargo économique, financier et commercial contre Cuba. Cette politique contraire au droit international n'a jusqu'ici profité à aucune des deux parties. La République de Cuba est un Membre de l'ONU, et en tant que Membres nous-mêmes, nous devrions faire tout ce qui est en notre possible pour aider ce pays à

recouvrer son droit légitime à intégrer dans l'économie mondiale globalisée.

C'est donc dans cet esprit que mon gouvernement votera pour le projet de résolution figurant dans le document A/58/L.4.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.4.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et- Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël.

S'abstiennent :

Maroc, Micronésie (États fédérés de).

Par 179 voix contre 3, avec 2 absentions, le projet de résolution A/58/L.4 est adopté (résolution 58/7).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote après le vote, le rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Isavok (Fédération de Russie) (*parle en russe*) *:* La Fédération de Russie, comme l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, condamne résolument le blocus que les États-Unis imposent à Cuba et se déclare en faveur de sa levée. Notre position en la matière a toujours été et reste la même. À toutes les précédentes sessions de l'Assemblée générale, la Russie a appuyé la résolution demandant qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La Russie considère que le maintien du blocus contre Cuba va à l'encontre des aspirations de notre époque et de ce qu'exigent les relations internationales contemporaines et est une séquelle de la guerre froide qui freine de manière artificielle la mise en place d'un ordre mondial fondé sur les dispositions de la Charte

des Nations Unies et les principes du droit international et de la justice.

C'est pourquoi la Russie, à l'instar d'autres États, a dénoncé à maintes reprises les tentatives que font les États-Unis pour durcir l'embargo et étendre les effets extraterritoriaux de l'application de la loi Helms-Burton. Elle estime que la loi en question est à juste titre considérée comme discriminatoire et contraire à la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international, étant donné que ses effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes des personnes physiques et morales placées sous leur juridiction, de même qu'à la liberté universellement reconnue du commerce et de la navigation.

La Russie, qui est en faveur de toutes mesures qui permettraient réellement de normaliser les relations américano-cubaines, constate avec regret que le ton des déclarations des États-Unis concernant les aspects essentiels de leur politique relative aux relations avec La Havane montre que les États-Unis misent toujours sur les sanctions comme moyen de faire pression sur la République de Cuba. Les tentatives que font les États-Unis pour renforcer le régime des sanctions contre Cuba et faire pression sur des pays tiers et certaines organisations internationales afin qu'elles réduisent leur coopération avec Cuba, préoccupent vivement la Russie.

En même temps, nous notons avec satisfaction l'approbation par le Sénat des États-Unis d'Amérique de la loi visant à alléger les restrictions de voyage imposées aux Américains souhaitant se rendre à Cuba. La Fédération de Russie est convaincue que la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba constituerait une importante avancée sur la voie de la normalisation des relations entre La Havane et Washington, ce qui répondrait aux intérêts des peuples cubain et américain et aurait une influence bénéfique sur la situation générale dans la région d'Amérique centrale et du bassin des Caraïbes.

En vertu des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, mentionnés dans la résolution, la Russie a l'intention de développer davantage les liens commerciaux et économiques normaux qu'elle a avec Cuba, en se fondant sur l'intérêt réciproque et les avantages mutuels et en agissant sans aucune discrimination et sans qu'il soit porté atteinte aux droits et intérêts légitimes des deux parties.

Se fondant sur les principes fondamentaux de la Charte relatifs au caractère inacceptable de mesures discriminatoires ou d'une ingérence dans les affaires des États souverains, la Fédération de Russie a estimé qu'il est nécessaire de voter à la présente session, comme elle l'a fait aux précédentes sessions de l'Assemblée générale, en faveur du projet de résolution A/58/L.4 demandant la levée du blocus. Nous exprimons l'espoir que la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis, pour laquelle la communauté internationale a constamment plaidé, permettra d'améliorer radicalement la situation dans la région et de développer les relations entre les États-Unis et Cuba sur la base d'une compréhension mutuelle et d'une coopération étroite, dans l'intérêt du bien-être et de la prospérité des peuples des deux pays.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats à l'accession, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, les pays associés, la Bulgarie et la Roumanie, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membre de l'Espace économique européen, l'Islande, souscrivent à cette explication de vote.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne au sujet de la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/RES/58/7). L'Union européenne estime que la politique commerciale américaine à l'égard de Cuba est principalement une question bilatérale. Cependant, l'Union européenne doit réaffirmer son opposition à l'aspect extraterritorial du blocus américain qui a été mis en oeuvre en vertu de la loi dite pour la démocratie cubaine de 1992 et de la loi dite Helms-Burton de 1996.

L'Union européenne ne peut accepter que ses relations économiques et commerciales avec des pays tiers soient restreintes par des mesures unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique à des pays déterminés, dans ce cas Cuba. Par conséquent, en novembre 1996, le Conseil des Ministres de l'Union européenne a adopté un règlement et une action

commune visant à protéger les intérêts des personnes physiques ou juridiques de l'Union européenne contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton.

C'est un fait encourageant qu'à leur sommet de Londres, en 1998, l'Union européenne et les États-Unis se sont mis d'accord sur une série de mesures concernant, entre autres choses, la suspension par les États-Unis des Titres III et IV de la loi Helms-Burton et la promesse de ne pas voter d'autres lois extraterritoriales du même type, ainsi que sur l'augmentation, par les deux parties, de la protection des investissements. L'Union européenne est persuadée que le Gouvernement américain continuera d'agir conformément aux engagements qu'il a pris.

La politique de l'Union européenne à l'égard de Cuba est claire et en accord avec ses principes. L'Union a adopté sa position commune sur Cuba en décembre 1996, position qui est toujours en vigueur. Le principal objectif de l'Union européenne dans ses relations avec Cuba est d'encourager un processus de transition pacifique vers une démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'amélioration du niveau de vie du peuple cubain. Nous voulons que ce processus avance le plus rapidement possible.

L'Union européenne condamne vigoureusement la grave détérioration de la situation des droits de l'homme à Cuba. L'augmentation du nombre des violations des droits de l'homme a soulevé une vague de protestations et de condamnations dans le monde et a accru l'inquiétude de l'Union européenne concernant la situation politique à Cuba.

Cependant, un engagement constructif reste toujours la base de la politique de l'Union européenne à l'égard de Cuba et nous lançons un appel aux autorités cubaines pour qu'elles répondent en conséquence. L'Union européenne exhorte les autorités cubaines à améliorer la situation de façon rapide, durable et marquée, en particulier en vue d'assurer le plein respect de tous les droits de l'homme. À cet égard, l'Union européenne demande la libération immédiate et la pleine réinsertion dans la société de tous les prisonniers de conscience. Nous exhortons les autorités cubaines à coopérer pleinement avec les organes et les mécanismes internationaux des droits de l'homme.

L'Union européenne réaffirme la déclaration faite par la présidence le 5 juin 2003.

L'Union européenne rejette les restrictions imposées aux ambassades de la plupart des États Membres de l'Union européenne par les autorités cubaines, qui constituent une violation de fait de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Sous l'angle économique, l'Union européenne considère que l'ouverture de l'économie cubaine au monde extérieur continue d'être nécessaire. La croissance économique est essentielle pour réduire la pauvreté dans le pays. À cet égard, les conséquences négatives du blocus économique, commercial et financier appliqué par les États-Unis d'Amérique et les limitations sévères résultant du système économique centralisé vont à l'encontre du développement économique de l'île.

Pour toutes ces raisons, et en dépit de sa critique sévère de Cuba, l'Union européenne a voté à l'unanimité pour la résolution qui vient juste d'être adoptée.

M. Ishikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon partage les préoccupations exprimées par de nombreuses délégations concernant l'application extraterritoriale de la juridiction résultant de la loi américaine dite Helms-Burton, qui risque d'aller à l'encontre du droit international. Mon gouvernement a suivi de près la mise en oeuvre de la loi, ainsi que les circonstances qui l'entourent, et nos préoccupations demeurent inchangées. Pour cette raison, ma délégation a voté en faveur du projet de résolution A/58/L.4.

Même si le Japon a appuyé le projet de résolution, il se demande pour plusieurs raisons si l'Assemblée générale des Nations Unies est en fait l'instance la plus appropriée pour examiner la question très complexe du blocus américain appliqué à Cuba. Le Japon estime qu'il est désirable que les deux pays cherchent une solution au travers d'un dialogue bilatéral et par conséquent leur lance un appel pour qu'ils renforcent leurs efforts dans ce but.

Mme Rivero (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a l'honneur de parler au nom des pays du Marché commun sud-américain (MERCOSUR) – l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay – et des États associés, le Chili et la Bolivie. Comme les années précédentes, les pays du MERCOSUR et les pays associés ont voté en faveur de la résolution qui vient d'être approuvée par l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et

financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Nos pays, fidèles depuis la création même de cette Organisation à la réalisation des objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, rejettent l'application extraterritoriale des lois nationales qui violent le principe de non-ingérence dans les affaires internes et attentent à la souveraineté des États.

La solution aux différends entre les États doit venir du dialogue, de la solidarité et d'une compréhension mutuelle. Les mesures coercitives sont un recours de dernière instance et leur application n'est concevable que sur la base des paramètres établis dans le droit international. La mise en oeuvre de mesures coercitives unilatérales, outre le fait d'aller à l'encontre des normes du droit international, affecte simultanément les intérêts d'États tiers, augmente les tensions internationales et affaiblit la lutte contre des menaces communes.

Comme il ressort des réponses que nos pays ont envoyées au Secrétaire général en vue de préparer le rapport requis par la résolution 57/11, nous sommes convaincus que la mise en oeuvre de mesures coercitives unilatérales ne contribue pas à la promotion du système démocratique ni au respect et à la protection des droits de l'homme.

Le MERCOSUR et les pays associés ont rejeté à maintes reprises l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba, aussi bien à l'Assemblée générale que dans d'autres instances internationales, telles que l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, le Sommet ibéro-américain, le Système économique latino-américain et les Sommets du Groupe de Rio. L'embargo est également contraire aux obligations juridiques des membres de l'Organisation mondiale du commerce.

Pour toutes les raisons que je viens de mentionner, nos pays souscrivent au rejet quasi unanime exprimé une fois de plus par la communauté internationale.

M. Tesch (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie partage les nombreuses préoccupations suscitées par la situation des droits de l'homme et des libertés politiques à Cuba, mais nous ne pensons pas qu'isoler Cuba par des sanctions économiques soit un moyen efficace d'assurer le respect des droits de l'homme et la réforme politique. Par principe, l'Australie s'est régulièrement opposée à la promulgation et à l'application, par les États Membres, de lois et de mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes des entités ou des personnes qui relèvent de leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation. L'Australie est d'avis que ces lois et ces mesures ne peuvent être justifiées sur la base des principes du droit international et de l'entente entre États. Elle s'inquiète donc des aspects unilatéraux et extraterritoriaux de la loi Helms-Burton de 1996 et a donc voté pour la résolution présentée au titre de cette question.

M. Paulovich (Bélarus) (*parle en russe*) : À la précédente session, Bélarus a voté, comme la majorité écrasante des autres États Membres, pour la résolution 57/11 afin de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba. En même temps, notre délégation s'inquiète que, depuis l'adoption de ce document, la situation n'a pas changé de façon significative. L'examen de la question à la présente session de l'Assemblée nous a donné une fois encore l'occasion de réaffirmer que le Bélarus était résolu à respecter les principes fondamentaux de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Bélarus a toujours été pour l'abrogation des lois et mesures unilatéralement adoptées et appliquées par des États Membres, dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation. Conformément aux principes fondamentaux du droit international, y compris aux dispositions de la Charte des Nations Unies, le Bélarus n'a jamais appliqué, n'applique pas et n'a pas l'intention d'appliquer de lois ni de mesures du type de celles qui sont visées plus haut. Ma délégation est d'avis que les différends internationaux ne doivent être résolus que par voie de négociations fondées sur le respect des principes de l'égalité et des avantages mutuels.

Mon gouvernement est convaincu que toutes les conditions sont réunies pour permettre un règlement progressif du différend entre Cuba et les États-Unis d'Amérique et engage les deux parties à redoubler d'efforts à cette fin. Compte tenu de notre position, le

Bélarus appuie le projet de résolution présenté pour examen à la séance d'aujourd'hui de l'Assemblé générale.

M. Strømmen (Norvège) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement norvégien établit une nette distinction entre les mesures unilatérales et les sanctions adoptées par la communauté internationale à travers l'Organisation des Nations Unies. À notre avis, aucun pays ne devrait imposer sa législation à des pays tiers. La Norvège a donc voté une fois de plus pour la résolution.

L'embargo ne saurait en aucune façon justifier néanmoins l'absence de droits civils et politiques à Cuba et la persécution dont font l'objet actuellement les dissidents, écrivains et journalistes pacifiques dans ce pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Requeijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite intervenir pour exprimer sa surprise après les déclarations que viennent de faire au titre des explications de vote le représentant de l'Italie, au nom de l'Union européenne et divers pays associés, et la délégation norvégienne.

Ces déclarations sont une preuve manifeste de la capitulation de l'Union européenne face aux pressions des États-Unis, demandant ainsi à Cuba ce qu'elle n'ose pas demander aux États-Unis par manque d'indépendance ou par totale hypocrisie. Ma délégation regrette que, dans son intervention, le représentant de l'Italie soit sorti du cadre du point 29, dont le titre est clairement indiqué dans l'ordre du jour de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, et se soit laissé aller à la divagation, recourant à des arguments anciens et usés qui ont servi de base pendant plus de 45 ans à la politique de génocide menée par les gouvernements successifs des États-Unis contre le peuple cubain pour l'asservir par la faim et la maladie.

Les attaques lancées contre le système social cubain, dont le peuple cubain s'est doté, représentent une ingérence étrangère dans le plein exercice de son droit à l'autodétermination, à sa souveraineté et à son indépendance, et sont rejetées par ma délégation au nom de plus de 11 millions de Cubains qui, malgré le blocus et les semi-blocus, arborent haut la bannière de la dignité et du courage. Elles s'inscrivent dans le prolongement des supercheries et de la désinformation émanant des cercles les plus réactionnaires qui continuent de pâtir des vieux syndromes de l'époque coloniale, heureusement surmontés pour toujours à Cuba.

À Cuba, personne n'est arrêté ou poursuivi en justice pour ses convictions religieuses ou pour avoir exprimé ses opinions. Le représentant de l'Italie doit savoir que les personnes qu'il a mentionnées ont travaillé pendant des années au service d'une puissance étrangère et hostile, recevant des instructions précises sur ce qu'elles avaient à faire ainsi qu'un appui matériel et financier du Gouvernement des États-Unis et des groupes d'extrême droite américano-cubains qui sont basés sur le territoire des États-Unis, avec pour objectif de semer la subversion à Cuba et de porter atteinte au système économique, politique et social cubain dans le but de rétablir la situation de dépendance et de subordination aux États-Unis qu'elle a connue pendant plus d'un demi-siècle.

Les personnes mentionnées ont commis des violations flagrantes des lois cubaines en agissant dans l'intérêt d'une puissance étrangère. Elles ont trahi les intérêts les plus légitimes de leur patrie et ont favorisé l'annexion à cette puissance étrangère. Le représentant de l'Italie doit savoir que les personnes impliquées dans ces délits ont été traduites devant des tribunaux dans le respect des garanties prévues par la loi, conformément à notre Constitution et à la législation nationale en vigueur. Ces personnes ont eu toute la liberté de désigner leurs avocats et ont exprimé librement tout ce qu'elles souhaitaient dire lors d'audiences orales publiques. Ils ont eu la possibilité de citer des témoins, de fournir des pièces et de se défendre, et ils ont eu le droit de faire une déclaration finale, comme la loi les y autorise. Les sanctions imposées aux accusés sont celles prévues par le Code pénal cubain, qui garantit le droit des accusés de faire appel devant une haute cour précédemment constituée.

Il est surprenant d'entendre que le distingué représentant de l'Italie montre tant d'intérêt pour la pleine réinsertion dans la société cubaine des soi-disant « prisonniers de conscience », alors que l'Union européenne n'a pas fait preuve d'un intérêt comparable dans le cas des cinq jeunes Cubains jugés à Miami et

condamnés à de très lourdes peines, y compris la détention à perpétuité, pour avoir combattu le terrorisme qui vise quotidiennement Cuba depuis les États-Unis. Leur procès truqué ne comportait aucune des garanties de droit.

Nous gardons le souvenir d'un jeune Italien, Favio di Celmo, qui est mort en 1997 à la suite d'un attentat à la bombe dans un hôtel de La Havane, commis par des mercenaires à la solde de ces terroristes, et à propos duquel l'Union européenne, qui se dit pourtant soucieuse du sort de ses ressortissants, n'a jamais émis la moindre déclaration. Il est regrettable que certains pays de l'Union européenne aient décidé de cautionner les activités provocatrices et subversives que dirige le bureau représentant les intérêts des États-Unis à Cuba, lequel poursuit les politiques hostiles que cette auguste Assemblée vient de rejeter à la quasi-unanimité. Ce sont ces activités provocatrices et subversives qui violent toutes les normes et conventions applicables aux rapports entre les États, en particulier la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961. C'est parce que de tels actes provoquent une profonde révulsion au sein du peuple cubain que les autorités cubaines ont dû rappeler fréquemment les termes de cette Convention aux représentants de l'Union européenne.

Ma délégation regrette que l'attitude adoptée par certains pays de l'Union européenne dans leurs relations avec Cuba ne soit pas ouverte au dialogue, qu'ils préconisent pourtant, mais relève de la confrontation, allant jusqu'à la suspension de programmes de coopération. C'est ce qu'a fait le Gouvernement italien au début de cette année, en une sorte de grossière caricature du blocus des États-Unis qu'ils viennent prétendument de dénoncer.

Ma délégation se joint à d'autres délégations ici présentes pour rejeter en totalité la décision prise cette année par l'Union européenne de suspendre tous les liens culturels avec Cuba. Cela n'affecte pas seulement le peuple cubain et sa culture, mais empêche aussi les peuples de l'Union européenne de bénéficier d'un accès adéquat à une culture autochtone dynamique qui a su se maintenir malgré quarante ans d'isolement et de blocus.

Il paraît inconcevable que l'Europe, si cultivée, soit revenue à la politique de l'Inquisition et de l'obscurantisme en plein XXIe siècle, tout en parlant plus que jamais d'échanges, de communication, de dialogue entre les civilisations et de mondialisation de la culture. La délégation cubaine réaffirme que, malgré le blocus connu de tous et d'autres blocus moins connus que certains veulent imposer au peuple cubain en appliquant des mesures coercitives – qui reposent sur une morale à double langage et l'hypocrisie –, nous maintiendrons et renforcerons notre indépendance, que nous avons eu tant de mal à obtenir et conserver, même si cela déplaît dans certains cercles réactionnaires et rétrogrades.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 29 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 55.